



**Groupe principal des Organisations Non Gouvernementales (ONG)
Document de position officiel pour le Forum politique de haut niveau 2017**

Résumé

"Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation", tel est le thème abordé par le Forum politique de haut niveau 2017. Il s'agit non seulement d'un impératif, mais également d'une condition préalable à une paix durable. Atteindre ces objectifs ne sera possible pourtant que si les obstacles structurels et systémiques à leur réalisation – ainsi que les causes profondes de l'exploitation et de la dégradation de l'environnement – sont abordés. La politique macroéconomique néolibérale actuelle est l'une des causes premières de la répartition inégale des richesses et du pouvoir et de la destruction des ressources naturelles; celle-ci doit par conséquent être remise en question et remplacée. Les concepts de développement entièrement fondés sur la croissance économique n'offrent qu'une approche à courte vue du progrès et doivent être écartés; les entreprises doivent être tenues responsables de leurs impacts sociaux et environnementaux. Nous appelons à un nouveau paradigme de développement qui favorise le bien-être des personnes, de la nature et des animaux, et pour qui l'objectif ultime est d'atteindre à l'équité, à la justice et à ce qu'il n'y ait "aucun laissé pour compte".

Les contributions pratiques de la société civile sont un élément distinct et important de ce processus. C'est pourquoi, le groupe principal des ONG demande aux Nations Unies et à ses États membres d'accroître l'engagement de la société civile en sollicitant une contribution accrue des groupes principaux et des autres parties prenantes, et en facilitant leur traduction dans les six langues de l'ONU. Il est essentiel au plan mondial, régional et national de donner à la société civile assez de temps pour s'engager de façon significative dans les processus de mise en œuvre et d'évaluation des Objectifs de développement durable (ODD).

Chaque pays est responsable de la réalisation des ODD en consultation avec leur population, ainsi que de relever les défis collectifs à partir d'un effort partagé. Individus, autorités locales, ministères nationaux ou encore agences des Nations Unies, il appartient à chacun de s'approprier les objectifs de développement durable dans leurs différents contextes – tout en reconnaissant qu'ils sont tous interdépendants et se renforcent tous mutuellement.

Le groupe principal des ONG recommande ce qui suit eu égard aux ODD examinés en 2017:

- Objectif 1: S'attaquer aux causes et aux manifestations de la pauvreté structurelle nécessite des solutions globales, contextualisées et associées à tous les autres objectifs.

Les gouvernements doivent faire état des efforts menés en vue d'accroître les possibilités, le bien-être et la résilience dans tous les secteurs de la société.

- Objectif 2: Pour mettre un terme à la faim et à toutes les formes de malnutrition, nous devons passer d'une production agricole industrielle et intensive à des systèmes capables d'assurer la subsistance des petits exploitants et préserver les cultures et la biodiversité.
- Objectif 3: Les efforts visant à atteindre les objectifs liés à la santé doivent donner priorité à l'entièreté de la gamme de services: promotion, prévention, traitement, réhabilitation et soins palliatifs. Les gouvernements doivent, par l'intermédiaire d'une approche multisectorielle et multipartite, s'efforcer d'éliminer les obstacles sociaux, culturels et économiques qui entravent le plein accès à des services de santé physique et mentale abordables et de qualité pour tous.
- Objectif 5: Les obstacles à la concrétisation de l'égalité des genres et des droits fondamentaux des femmes et des filles doivent être surmontés par la mise en œuvre de lois et de politiques qui bannissent toute forme de discrimination, redistribuent le travail non rémunéré et promeuvent un accès égalitaire aux ressources, à l'éducation et aux processus décisionnels, en conformité avec les normes et les conventions approuvées au niveau international.
- Objectif 9: Tous les gouvernements, y compris les autorités locales et régionales doivent promouvoir des activités industrielles inclusives et respectueuses de l'environnement ainsi qu'une infrastructure de base qui intègre la protection de la nature et les prises de décision participatives.
- Objectif 14: Cet objectif doit être la pierre angulaire de la protection des océans en tant qu'élément fondamental de la biosphère, écosystème unique, partie intégrante de la civilisation humaine, pourvoyeur essentiel de nourriture et bien commun dont les droits d'accès demeurent égaux et équitables.

En accord avec l'engagement à ce qu'il n'y ait "aucun laissé pour compte", le positionnement complet du Groupe principal des organisations non gouvernementales détaille de quelles façons les ODD sont interconnectés, applicables localement mais nécessitant un engagement universel, et essentiels à l'objectif d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir la prospérité pour tous.

Annexe. Document de position complet du Groupe principal des organisations non gouvernementales (ONG)

I. Introduction

Le Forum politique de haut niveau de l'ONU doit évaluer en 2017 la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sur le développement durable, avec un accent particulier sur l'objectif "Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation". En tant que Groupe principal des organisations non gouvernementales (ONG) – voué à faciliter l'engagement d'un groupe diversifié d'ONG dans le FPHN – nous livrons notre point de vue sur chacun des Objectifs de développement durable (ODD) devant être examinés en détail cette année¹.

Ainsi que le reconnaît le programme de 2030, les ONG jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des ODD: nous sensibilisons et nous mobilisons, développons des compétences, concevons et mettons en œuvre des projets, suivons et évaluons les politiques, recueillons des données, apportons une expertise technique et, enfin, nous apportons à la fois notre soutien aux gouvernements tout en veillant à ce qu'ils assument la responsabilité de leurs engagements. Nous sommes inquiets de voir se réduire l'espace accordé à la société civile, c'est pourquoi nous lançons un appel pour un soutien politique et financier accru en faveur d'une participation de la société civile à tous les niveaux et à toutes les étapes de la mise en œuvre et de l'évaluation, afin d'accroître les chances de réussite des Objectifs.

Le programme 2030 est universellement applicable, intersectionnel et global; la réalisation des ODD requiert la mise en œuvre de solutions intégrées et repose sur les rôles complémentaires des différents acteurs de la société. A l'heure où les gouvernements évaluent les progrès effectués dans vers la mise en œuvre des ODD, nous encourageons à l'examen de la présente contribution officielle et consolidée du Groupe principal des ONG.

I. Objectif 1: Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde

Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes est à la fois l'objectif essentiel et l'aiguillon qui permettra d'atteindre l'ensemble des ODD. Il est peu probable que l'on puisse d'ici 2030 mettre un terme à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes dans le cadre du système macroéconomique néolibéral actuel et de la répartition inégalitaire des richesses, du pouvoir,

¹ Voir à la fin la liste des organisations et des réseaux ayant contribué à la rédaction du présent document

des opportunités et des ressources qui en résulte. Pour atteindre l'objectif 1, il est essentiel d'aborder les causes structurelles de la pauvreté qui accentuent ces problèmes.

Mettre fin à la pauvreté nécessite des solutions multidisciplinaires associées à l'ensemble des ODD. Ces solutions comprennent notamment d'avoir accès à des aliments sains et écologiquement durables et à une alimentation adéquate (Objectif 2), à la santé et au bien-être (Objectif 3), à une éducation de qualité (Objectif 4), à l'égalité des genres (Objectif 5), à l'eau, aux systèmes d'assainissement et à l'hygiène (Objectif 6), ainsi qu'à un travail décent et à la participation économique pour tous (Objectif 8). Eradiquer la pauvreté et redistribuer les richesses exige des mécanismes solides, incluant des socles de protection sociales nationaux, des programmes d'aide financière, des services d'aide à l'enfance et autres services essentiels ainsi qu'un système gouvernemental et judiciaire transparent et participatif (Objectif 16).

Les gouvernements doivent utiliser des approches adaptées au contexte afin d'éradiquer la pauvreté dans les zones rurales et urbaines. De même, les personnes en situation de pauvreté doivent participer à la conception et à la mise en œuvre de ces politiques et de ces programmes. Ces derniers doivent inclure la protection des ressources naturelles dont dépendent les pauvres, un accès équitable aux terres et à la propriété de celles-ci, la disponibilité de l'assistance technique, des services de base et des infrastructures, ainsi qu'un travail décent, des services financiers et une protection juridique y compris pour les travailleurs migrants et les pauvres urbains et ruraux. Les politiques agricoles et commerciales de tous les pays doivent être alignées sur les ODD et il faut en finir avec les subventions qui nuisent aux petits agriculteurs et perpétuent des pratiques non-respectueuses de l'environnement. Il faut mettre en œuvre des garanties juridiques contraignantes qui protègent le droit d'utiliser et de posséder des terres et d'accéder à des ressources communes; enfin, il faut mettre un terme à la mainmise des entreprises sur les terres, les forêts et les territoires marins.

Etant donné que la moitié des populations vivant dans une pauvreté extrême sont des enfants, il est essentiel que tous les gouvernements informent le FPHN des efforts menés à bien pour atteindre l'Objectif 1 spécifique aux enfants. Cibler les plus vulnérables et renforcer les capacités à fournir des soins de qualité peut aider à briser le cycle de la pauvreté et permettre l'avènement de sociétés plus pacifiques. De plus, quelque 70% des personnes pauvres étant des femmes et des filles, les processus de mise en œuvre et de reddition de comptes doivent être sensibles à la dimension de genre.

La moitié des personnes vivant en situation d'extrême pauvreté résident dans les pays touchés par les guerres et autres conflits, et les communautés les plus à risques sont les toutes premières affectées par les conséquences des catastrophes naturelles, de la dégradation de

l'environnement et des changements climatiques. Les différents gouvernements doivent prendre des mesures courageuses – en partenariat avec les organisations de la société civile, tout particulièrement communautaires – visant à assurer un accès inclusif aux prises de décision, à accroître la résilience des communautés les plus vulnérables au plan structurel et psychosocial et, enfin, à créer des opportunités pour que les gens puissent améliorer leurs moyens de subsistance.

II. Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Associer le cadre des droits humains à la planification et à la réalisation des ODD est essentiel pour garantir la souveraineté alimentaire, incluant l'accès à l'eau, ainsi qu'une nutrition adéquate pour tous. Les gouvernements doivent réorienter leurs investissements de recherche et de développement en faveur des diverses alternatives agro-écologiques existantes, en évitant désormais les institutions qui prennent le parti d'une agriculture non durable et monopolistique qui ne font que contribuer au déclin de la biodiversité, à la pollution et à l'érosion des sols. Il vaut bien mieux réduire le gaspillage alimentaire et redistribuer les aliments disponibles plutôt qu'intensifier la production agricole au détriment de la biodiversité et du bien-être animal.

Nous demandons l'application du principe de précaution lors de la mise en œuvre de nouvelles technologies et nous exhortons les entreprises à assumer les coûts, en termes d'environnement et de santé humaine, liés aux OGM, à l'usage de pesticides et à toute autre pratique non durable. Les politiques doivent miser sur la décentralisation et la planification de systèmes alimentaires qui relient les communautés rurales et les centres urbains, ce qui permet aux petits exploitants d'accéder aux marchés locaux tout en favorisant le développement d'économies solides, adaptées à leur milieu.

Atteindre peu à peu au droit à l'alimentation pour les petits exploitants et garantir des moyens d'existence durables pour tous, incluant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, requiert un accès aux marchés, aux crédits, aux ressources naturelles, à l'information et à la protection sociale. La biodiversité, la santé des sols et la conservation de la faune sont une condition indispensable à l'amélioration de la sécurité et de la qualité alimentaire, via des régimes alimentaires durables. La production durable d'une alimentation de qualité exige d'apprendre de la nature et de vivre avec elle en harmonie, tout en préservant l'environnement dont nous dépendons tous.

Les gouvernements doivent par conséquent favoriser des programmes susceptibles de

participer au développement des connaissances en matière de pratiques agricoles durables; ils doivent par ailleurs soutenir les parties prenantes de l'ensemble du système alimentaire – en premier lieu les petites exploitations agricoles familiales, les travailleurs de la chaîne alimentaire, ainsi que les petites et moyennes entreprises, en particulier les entreprises et coopératives dirigées par des producteurs.

III. Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

La santé est à la fois condition préalable et conséquence du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de l'égalité des genres. Chaque année par exemple, des millions de familles doivent s'endetter dans le but de soigner des maladies non transmissibles. La santé et le bien-être permettent d'améliorer la capacité des personnes de tous âges à mener à bien leur parcours éducatif, d'élargir l'accès aux différentes opportunités et de réduire les inégalités.

Les actions menées dans le cadre de l'Objectif 3 doivent donner priorité à l'ensemble des services, incluant la promotion, la prévention, le traitement, la réhabilitation et les soins palliatifs. Ces actions doivent en outre être régulièrement évaluées à l'aide d'indicateurs pertinents, selon la résolution A69/76 de l'Assemblée mondiale de l'OMS. Il revient aux gouvernements d'éliminer les obstacles culturels et sociaux afin d'assurer le plein accès à des services de santé abordables et de qualité et à un soutien psychosocial, au bénéfice de toutes les populations vulnérables, dont les femmes, les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées et réfugiées ou celles issues des zones de conflit ou post-conflit ou ayant subi une catastrophe naturelle. Un tel engagement doit également comprendre l'intégration de services de santé mentale aux soins de première ligne, l'accès à des médicaments abordables, la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, l'augmentation des capacités, la conception et la mise en œuvre de plans ou de stratégies de santé complets et bien financés, la collecte de données ventilées concernant les femmes et les filles, ainsi que la promulgation de lois visant à protéger les droits humains et à agir contre toute violation de ceux-ci.

Une approche multisectorielle et multipartite permettra d'accélérer les progrès vers l'Objectif 3, incluant l'accès à l'eau potable, l'assainissement et à l'hygiène, l'élimination de la faim et l'amélioration de l'alimentation pour tous. Les efforts visant à parvenir à l'égalité des genres – mettre fin à la violence à l'égard des femmes et assurer l'accès à la santé et aux droits sexuels et génésiques – constituent le fondement de l'autonomie corporelle et donc de la santé et du bien-être.

Investir dans la santé physique et mentale maternelle et infantile, apporter un soutien précoce aux parents et assurer les soins et l'éducation dès la petite enfance sont essentiels à la réduction de la pauvreté. Avancer vers l'Objectif 3 requiert aussi d'atténuer les conséquences du changement climatique et des risques environnementaux aux profondes répercussions, notamment sur la santé et le bien-être de tous, la production alimentaire et agricole et l'industrialisation durable. Les gouvernements doivent aider à identifier les programmes de la société civile présentant les meilleures pratiques en matière de soins de santé, et les amener à se développer à plus grande échelle via une allocation budgétaire adéquate.

IV. Objectif 5: Parvenir à l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et les filles

Intégrer l'égalité des genres à l'ensemble du programme 2030 et donner à toutes les femmes et les filles l'opportunité de devenir autonomes est un élément essentiel aux objectifs d'éliminer la pauvreté, parvenir à la prospérité, garantir des écosystèmes sains et des sociétés en paix. L'Objectif 5 dépend en grande partie des autres ODD; il faut atteindre une tolérance zéro vis-à-vis des violences sexistes, mettre un terme à la faim, garantir un accès équitable et abordable aux soins de santé à l'éducation, protéger les ressources naturelles, fournir un eau potable et des systèmes d'assainissement, fournir une protection sociale, garantir un travail décent et correctement rémunéré, et, enfin, redistribuer le travail non rémunéré et accorder des congés parentaux payés.

Une mise en œuvre efficace de l'Objectif 5 nécessite l'adoption, la ratification et la transposition de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW), et autres dispositifs internationaux pertinents. Les lois et politiques nationales doivent promouvoir, protéger et respecter les droits de toutes les femmes et les filles. Parvenir à un changement en profondeur et à long terme requiert la mise en œuvre de procédures de suivi et d'évaluation transparents impliquant spécifiquement la société civile et en particulier les organisations de femmes.

La mise en œuvre des ODD doit donner priorité à la santé et au bien-être des femmes et des filles au sein des pays ravagés par les guerres ou les catastrophes naturelles, tout en tenant compte du changement climatique, de la situation des états insulaires les plus vulnérables, des questions territoriales autochtones, des génocides et fémicides, des questions de migration et de sécurité des déplacements et des industries d'extraction et d'exploitation.

Une mise en œuvre réussie de l'Objectif 5 est essentielle à celle du programme 2030 dans sa totalité. Les gouvernements et les parties prenantes doivent identifier et surmonter les obstacles qui ne manqueront pas de se dresser, dont les multiples formes de discrimination croisée, l'inégalité des genres dans l'accès aux ressources et aux processus de décision, le manque de financement, l'incapacité à aligner les politiques nationales sur les conventions conclues au plan international, les systèmes de suivi et de rapport déficients, ainsi que le fait d'exclure les organisations de femmes ou les mouvements féministes des processus décisionnels, à tous les niveaux.

V. Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Une industrialisation respectueuse de l'écologie et qui profite à tous ainsi que des infrastructures de base sont essentielles au développement économique et social, à la réduction de la pauvreté et des inégalités, à la garantie d'un environnement durable et d'un travail décent pour tous. Un développement des infrastructures qui tourne le dos aux coûts économiques, environnementaux et sociaux peut avoir des conséquences sur la viabilité économique à long terme et nuire au socle environnemental dont dépendent les moyens d'existence, la vie culturelle et le bien-être des personnes.

A l'inverse, des infrastructures qui associent la protection de la nature, des droits équitables et l'accès à la terre et aux autres ressources ainsi que des processus décisionnels participatifs et inclusifs peuvent apporter des avantages mesurables et durables aux économies et aux sociétés. Nous devons nous orienter vers un modèle de développement des infrastructures à faible émission de carbone, résilient et durable, en conformité avec le programme d'action d'Addis Abeba, l'accord de Paris sur le climat et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Les gouvernements et les autorités régionales et locales doivent promouvoir des investissements responsables dans les fournitures écologiques et l'infrastructure durable afin de garantir des services abordables et inclusifs au bénéfice de tous, et éviter ainsi de nuire davantage à l'environnement et au climat. Le secteur privé doit être réglementé par des politiques visant à garantir des produits respectueux de l'environnement, non toxiques, durables et recyclables. Enfin, le fonctionnement d'une société inclusive et résiliente fondée sur l'amélioration du bien-être exige la mise en œuvre de technologies durables et abordables au plan des transports, de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement, de l'information et de la communication, ainsi que des services de santé et des réseaux routiers.

Nous sommes inquiets de la tendance à tirer parti des financements du secteur privé pour le développement de grandes infrastructures, et nous demandons instamment aux institutions publiques de promouvoir l'accès à l'information et à la responsabilité, afin d'éviter les conflits d'intérêts et éloigner les menaces qui pèsent sur les communautés et sur les terres qui sont les leurs. Les enjeux liés au contenu local doivent être au cœur des grands projets d'infrastructure et d'industrialisation.

La société civile peut apporter beaucoup à l'Objectif 9. On peut mentionner à titre d'exemple la récente initiative Women4Climate, qui mobilise divers maires femmes dans l'aide à l'industrialisation durable et soutient le Nouvel agenda urbain en faveur du développement de villes résilientes, inclusives et durables.

VI. Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Plus de trois milliards de personnes dépendent de la bonne santé de nos côtes et de nos océans pour leur alimentation. L'Objectif 14 doit être la pierre angulaire de la protection des océans en tant qu'élément essentiel de la biosphère, écosystème unique, partie intégrante des civilisations humaines, important pourvoyeur de nourriture et, enfin, en tant que bien commun auquel chacun peut équitablement accéder.

Mieux gérer et mieux protéger la biodiversité et les ressources essentielles de la mer permettra de conserver à long terme les bénéfices liés à un milieu océanique sain. La pêche repose sur des écosystèmes sains, c'est pourquoi elle doit s'associer aux *Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables* (Directives PAD) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – et ce dans les aspects relevant de l'Objectif 14. Il est essentiel de mettre en œuvre une politique environnementale solide favorisant des réserves océaniques, des zones interdites de pêche et le respect des limites d'une pêche durable en deçà du rendement maximum durable, tout en tenant compte du principe de précaution et des approches écosystémiques. Il faut mettre fin aux subventions nuisibles accordées au secteur de la pêche et à la pratique généralisée de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Des politiques nationales doivent être proposées et mises en œuvre pour tous les pays, en particulier les États insulaires.

La constitution de réserves maritimes situées dans des zones hors juridiction nationale doit être séparée des utilisations nouvelles et de la financiarisation des ressources marines et doit être définie de manière transparente, sur la base des prérequis en matière de préservation de la nature et des ressources génétiques marines définies comme bien commun par un instrument

légalement contraignant concernant la diversité biologique dans les zones hors juridiction nationale. Nous appelons à interdire toutes les activités minières en haute mer, lesquelles sont sans nul doute amenées à causer des dommages irréparables sur les écosystèmes et une violation des droits humains au sein des communautés concernées, et nous affirmons que cette interdiction n'est pas incluse dans l'Objectif 14.

Quatre-vingt pour cent de la pollution marine provient de sources terrestres. Si nous n'acceptons pas les limites planétaires et une économie circulaire globale, nous ne serons pas en mesure de protéger les écosystèmes marins. Pour réduire les impacts négatifs et endiguer le changement climatique, la contamination des nutriments, la prolifération des déchets plastiques et microplastiques et le rejet de toxines, nous devons orienter les politiques environnementales vers des solutions fondées sur des principes de protection, une réglementation efficace et l'imposition de taxes sur les pratiques non durables. De plus, la protection de nos océans dépend en grande partie du degré d'atténuation du changement climatique auquel la communauté internationale parviendra et des mesures d'adaptation prises par celle-ci.

VII. Objectif 17: Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable

Eradiquer la pauvreté, promouvoir la prospérité et assurer le bien-être des personnes exigent une volonté politique et des financements durables. Le programme de changement à l'horizon 2030 exige de changer de paradigme et passer de la concurrence à la coopération, avec une redistribution des richesses et des ressources afin d'éradiquer les inégalités

Les gouvernements doivent substituer des systèmes fiscaux progressifs aux systèmes régressifs et mettre en œuvre des taxes sur les transactions financières dans le but d'enrayer les flux illégaux de capitaux et mobiliser des ressources destinées au programme 2030. Les pays industrialisés doivent respecter l'engagement pris de consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement d'ici à 2020 et doivent remplacer les politiques d'austérité par des politiques fiscales permettant un développement humain et environnemental équitable et juste. Le pouvoir des entreprises d'influencer la législation doit opérer un changement drastique en faveur d'une nouvelle jurisprudence pour la Planète en charge de protéger la nature.

Il est nécessaire de rassembler efficacement les études d'impact et autres données concernant les diverses méthodologies innovantes et inclusives pour assurer un suivi et une évaluation efficaces des ODD. Ces données doivent en outre être ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge (par intervalles de 5 ans), la race, l'origine ethnique, le statut migratoire, le handicap, la

situation géographique et autres.

Il faut inclure l'inclusion financière, qui affecte de façon positive sept des 17 objectifs, doit être intégrée à tous les mécanismes de réglementation financière. Les entreprises exploitées en propre (coopératives) ainsi que divers autres modèles de l'économie sociale et solidaire permettent le partage des prises de décision et des bénéfices et de passer des structures de pouvoir à une économie d'autonomisation des participants.

Actions clés à entreprendre pour soutenir l'Objectif 17:

- Mettre en place des cadres juridiquement contraignants permettant de garantir le respect des droits humains, l'égalité des genres et la protection de l'environnement;
- Agir contre la corruption et restreindre les activités économiques ayant des effets néfastes au plan social et environnemental;
- Mettre en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba dans les temps prévus;
- Exiger des institutions exécutantes, dont l'ONU, qu'elles fournissent des rapports d'étape approfondis.

Les gouvernements doivent promouvoir des partenariats avec la société civile au plan de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques, afin de maximiser leur contribution aux ODD. Les personnes marginalisées ou vivant dans la pauvreté possèdent une expérience et des savoirs qu'il faut reconnaître, c'est pourquoi les processus de suivi et d'évaluation doivent tenir compte de leurs contributions afin d'éclairer les décisions politiques nationales et mondiales.

VIII. **Interconnexions et conclusions**

Le programme 2030 stipule que les ODD sont "intégrés et indivisibles": aucun objectif, aucune cible ne peut être atteinte isolément. Seule une réponse holistique, cohérente, multisectorielle et multipartite peut donner la priorité aux groupes les plus marginalisés, protéger adéquatement l'environnement et la biodiversité et créer des sociétés pacifiques. Seule une approche capable de faire des liens, capable d'identifier et de mettre en avant les interconnexions essentielles existant entre les différents Objectifs peut favoriser leur mise en œuvre tout en contribuant à la cohérence des politiques en faveur du développement durable.

Il faut agir contre les causes structurelles qui entravent la mise en œuvre des ODD, qu'il s'agisse de questions économiques, sociales, environnementales et de sécurité. Il faut citer notamment l'espace démocratique de plus en plus restreint donné à la société civile et aux mouvements sociaux, ainsi que le manque de transparence et de responsabilité des gouvernements. Les

solutions doivent refléter les compétences et les savoirs de tous les groupes marginalisés à l'exemple des femmes et des jeunes, des peuples autochtones, des communautés locales, des artisans pêcheurs et des petits exploitants agricoles, tout en garantissant leur accès aux processus décisionnels et aux technologies durables. Il faut accorder une attention particulière aux questions de paix et de sécurité, car un développement durable et une paix durable ne vont pas l'un sans l'autre.

L'augmentation, au niveau mondial, des conflits, des catastrophes naturelles et humaines et des flux migratoires forcés est directement liée à la militarisation et au fondamentalisme, au changement climatique, aux mouvements de populations post-catastrophes, ainsi qu'à une pression croissante sur les ressources naturelles due en particulier aux activités extractives qui sont une menace à la fois pour les moyens de subsistance et pour l'environnement. Il est donc crucial de mettre en œuvre une gouvernance inclusive et démocratique pour le développement durable et la paix.

Les données, les indicateurs et autres mesures du développement doivent aller *au-delà* du PIB et inclure des indicateurs holistiques et désagrégés qui mesurent avec précision le bien-être de tous et qui tiennent compte de la qualité de vie, de l'inclusion sociale et de l'équité, partout sur la planète.

Les gouvernements, l'ONU et la société civile doivent maintenir une collaboration cohérente, y compris dans les stratégies nationales de développement durable et au travers de rapports parallèles émanant de la société civile. A tous les niveaux, les processus de révision doivent comprendre des mécanismes de reddition de comptes inclusifs, afin d'améliorer l'évaluation et les actions reflétant la nature holistique du Programme.

Contributeurs

1. Academia Mexicana de Derecho Internacional
2. African Centre for Citizens Orientation
3. The AfroAtlantic Theologies & Treaties Institute
4. Ambivium Institute
5. Amis des Etrangers au Togo (ADET)
6. Arab African Council for Integration and Development (AACID)
7. Arab Network for Environment and Development (RAED)
8. Asian Pacific Resource & Research Centre for Women (ARROW)
9. Aspire & Inspire
10. Association for Childhood Education International (ACEI)
11. Association for Farmers Rights Defense (AFRD) - Georgia
12. Association for promotion sustainable development
13. Baha'i International Community
14. Balance Promoción para el Desarrollo y Juventud AC
15. Bridge Hope Health Organization (BHHO)
16. Cameroon Youths and Students Forum for Peace (CAMYOSFOP)
17. Caribbean Policy Development Centre
18. Caritas Internationalis
19. Caucus of Development NGO Networks (CODE-NGO)
20. Centre International de Droit Comparé de l'Environnement
21. Children and Young People Living for Peace
22. CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation
23. Commons Action for the United Nations
24. Commonwealth Medical Trust (Commat)
25. Communications Coordination Committee for the United Nations
26. Compassion in World Farming
27. Conference of NGOs in consultative relationship with the UN (CoNGO)
28. Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd
29. Congregation of Sisters of Saint Anne, Social Justice Office
30. Congregation of the Mission
31. Coordination SUD
32. Corporativa de Fundaciones, A.C
33. Dharma Drum Mountain Buddhist Association
34. Dianova International
35. Echoes of Women in Africa Initiatives (ECOWA)
36. EcoAgriculture Partners
37. Ecosystem-based Adaptation for Food Security in Africa Assembly (EBAFOSA)
38. Equality Bahamas
39. ENDA Tiers Monde
40. Environmental Conservation Initiatives (ECOSINI)
41. European Environmental Bureau (EEB)
42. European Network of Migrant Women (ENOMW)

43. European Public Health Alliance (EPHA)
44. Fair Oceans
45. Food and Agriculture Cluster
46. Forum Umwelt und Entwicklung (German NGO Forum on Environment and Development)
47. Friends of the Earth Europe
48. Gestos (HIV and AIDS, Communication, Gender)
49. Global Call to Action against Poverty (GCAP)
50. Global Goals Champion
51. Global Foundation for Democracy and Development (GFDD)
52. Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction
53. Green the Gene
54. HaritaDhara Research Development and Education Foundation - India
55. Hecho por Nosotros
56. Huairou Commission
57. Human Rights Focus Pakistan
58. IAW - International Alliance of Women
59. Impact Iran
60. International Association of Schools of Social Work
61. International Council of Women
62. International Presentation Association
63. Initiative for Equality
64. Institute of the Blessed Virgin Mary - Loreto Generalate
65. The Institute for Conscious Global Change (ICGC)
66. Institute for Planetary Synthesis, IPS
67. International Association for Community Development
68. The International Association of Applied Psychology
69. The International Centre for Non-Profit Law
70. International Movement ATD Fourth World
71. International Network of Women Engineers and Scientists (INWES)
72. IPEN
73. Japan Civil Society Network on SDGs (SDGs Japan)
74. Kehys (Finnish NGDO Platform to the European Union)
75. Kenana Association - Egypt
76. Korean Civil Society Network on SDGs (KCSN)
77. Kothowain (Vulnerable Peoples Development Organization)
78. Loretto Community
79. Make Mothers Matter
80. Maryknoll Sisters of Saint Dominic
81. Mediators Beyond Borders International
82. The Millennials Movement
83. Mini Global HETAVAD Skills Networks
84. Movimiento Ciudadano frente al Cambio Climático
85. MY World México

86. National Union of Disabled Persons of Uganda (NUDIPU)
87. NCD Alliance
88. NGO CSW/NY
89. The NGO Committee for the Elimination of Racism, Afrophobia & Colorism
90. NGO Committee on Financing for Development
91. NGO Committee on Mental Health
92. NGO Committee on Migration
93. NGO Committee on Sustainable Development-NY
94. NGO Forum on Cambodia
95. Nonviolence International
96. Nubia-Sheba African Kingdoms Federation AKF-FOS AACID
97. Okogun Odigie Safewomb International Foundation (OOSAIF)
98. One Planet Education Networks (OPEN)
99. Orji Uzor Kalu Foundation
100. Pacific Islands Association of Non-Governmental Organisations (PIANGO)
101. Pacific Womens Indigenous Network (PacWIN)
102. Partners for Resilience
103. Philippine Rural Reconstruction Movement
104. Practical Environmental Alternatives Jamaica and company
105. Reacción Climática
106. Regional Center for International Development Cooperation (RCIDC)
107. Regions Refocus
108. Religious of the Sacred Heart of Mary
109. Realizing Sexual and Reproductive Justice (RESURJ)
110. Sanayee Development Organization
111. Save the Children UK
112. Sensitization Centre
113. SERAC-Bangladesh
114. Sherouk Association for Development - Egypt
115. Shumei International
116. Sisters of Charity Federation
117. Society for the Promotion of Education and Development (SPED)
118. Society of the Sacred Heart
119. SOS Children's Villages
120. Soroptimist International
121. Southwest Native Cultures
122. Smile Organization for Relief and Development (SORD)
123. Terram Pacis
124. Tetra Tech
125. The Norwegian Forum for Environment and Development
126. Thinking Animals United
127. Tinker Institute on International Law and Organizations
128. Turn Your Light On
129. UNA-USA Council of Organizations

130. UNANIMA International
131. Uganda Coalition for Sustainable Development
132. Village Suisse ONG
133. Virginia Gildersleeve International Fund
134. VSO
135. Water Aid
136. Wazi School
137. WAVE: Women in Adult & Vocational Education Inc. Australia
138. Women in Development and Environment
139. Women Thrive Alliance
140. World Animal Net
141. The World Council for Psychotherapy
142. World Council of Peoples for the United Nations (WCPUN)
143. World Federation of Ukrainian Women's Organisations
144. World Wide Fund for Nature (WWF)
145. Worldview Mission
146. Worldwide Hospice Palliative Care Alliance
147. WorldWIDE Network Nigeria
148. World Vision International
149. Zonta International